

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE Le : 28/02/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DANIEL Christophe

A noter que Monsieur DIRAISON Fabien n'a pas pris part à ce vote étant arrivé à 18h45.

003-2024 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMF 29 pour l'année 2024 (Association des Maires de France, Finistère)

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires du Finistère concernant l'appel à cotisation pour la Commune de PLOUYÉ pour l'année 2024 et qui s'élève à 238.83€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable quant au règlement par la Commune de Plouyé de cette cotisation pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/02/2024

Le secrétaire de séance,
Christophe DANIEL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

